



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Publication de l'Agenda 2030 du Canton de Vaud

Le Conseil d'Etat ancre l'avenir du canton dans la durabilité

Le Conseil d'Etat concrétise son engagement en faveur de la durabilité en présentant ce jour l'Agenda 2030 cantonal. Cet instrument fournit un cadre de référence transversal favorisant la prise en compte de la durabilité dans les différentes politiques publiques cantonales. Document d'orientation et de suivi, transversal et évolutif, il permettra de démontrer, d'interroger et de renforcer les actions gouvernementales inscrites dans une perspective de durabilité. En transposant à l'échelle vaudoise l'Agenda 2030 des Nations Unies, le Conseil d'Etat se dote d'un outil de gouvernance de première importance et répond à l'un des objectifs de son Programme de législature 2017-2022.

En publiant ce jour la transposition à l'échelle vaudoise de l'Agenda 2030 universel, le Conseil d'Etat assoit le développement durable du canton. Complémentaire au Programme de législature, l'Agenda 2030 cantonal permettra d'encourager, de valoriser et de mettre en perspective les actions engagées par l'Etat en faveur de la durabilité. Fruit d'un travail d'élaboration interdépartemental, puis d'une large consultation interne à l'Administration cantonale vaudoise (ACV), ce nouvel outil est constitué de deux faces : une partie thématique identifiant les objectifs et une partie transversale visant le renforcement des pratiques.

La partie thématique présente un panorama des engagements de l'Etat autour de dix thèmes clés : développement territorial, mobilité et infrastructures ; énergie et climat ; ressources naturelles ; système économique et financier ; consommation et production ; formation, recherche et innovation ; sécurité sociale ; cohésion sociale et égalité ; santé ; gouvernance et partenariats. Pour chacun des thèmes sont énoncés leurs principaux enjeux auxquels sont assortis les objectifs qui permettront à l'action gouvernementale d'y répondre.

La seconde partie, dite transversale, énonce onze mesures concrètes permettant de renforcer la durabilité dans trois axes complémentaires : 1) garantir la cohérence de

l'action publique tout au long de la chaîne décisionnelle ; 2) développer la coopération et les échanges interdépartementaux ; 3) documenter la situation sur le territoire cantonal et l'impact des actions de l'Etat.

L'inscription de durabilité dans la conduite gouvernementale remonte à 2003, que cela soit au travers des politiques publiques dont le Conseil d'Etat a la responsabilité ou dans son devoir d'exemplarité de veiller à répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux. Dans ce contexte, l'Agenda 2030 cantonal pose un jalon supplémentaire qui annonce une transformation en profondeur des pratiques de l'ACV : l'apparition d'un réflexe de durabilité dans toutes les démarches que celle-ci entreprend.

L'Agenda 2030 du Canton de Vaud s'inscrit en parfaite coordination avec les planifications transversales, tels que le Plan directeur cantonal ou le Plan climat cantonal. Il agit comme une boussole qui trace des orientations crédibles et lisibles sur le long terme. En fixant un cap, le document est une aide à la décision et invite à fluidifier les échanges à l'interne de l'ACV et avec ses partenaires externes afin que les enjeux de la durabilité soient pris en compte dès les prémices de tout projet. Il est l'expression de la volonté du Conseil d'Etat de garantir aux générations futures un développement harmonieux du canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juin 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, [charles.super\(at\)vd.ch](mailto:charles.super(at)vd.ch)

DITS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat

LIENS

[Lien vers l'Agenda 2030 cantonal](#)

TÉLÉCHARGEMENTS